

Université de Bourgogne
ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL DE
ESPé

PROCES-VERBAL DE **PROCLAMATION DES RÉSULTATS DES SCRUTINS**

COLLÈGE DES MAITRES DE CONFÉRENCE ET PERSONNELS ASSIMILÉS

SCRUTIN DES 12 et 13 FEVRIER 2019

(Scrutin de liste à 1 tour à la représentation proportionnelle - règle du plus fort reste sans panachage)

Vu les procès verbaux des opérations de vote et de dépouillement transmis par les bureaux de vote du Collège le 14 février 2019

Date de proclamation des résultats : Jeudi 14 février 2019

A - Détermination du nombre de sièges à attribuer à chaque liste :

Nombre de sièges de titulaires à pourvoir	2
Inscrits	31
Votants	9

Taux de participation (Votants / Inscrits)	29,03%
--	--------

Suffrages à déduire	0
---------------------	----------

Total des suffrages exprimés	9
------------------------------	----------

Quotient électoral	4,5
<i>(suffrages exprimés / nombre de sièges de titulaires à pourvoir)</i>	

Intitulés des listes	Nombre de suffrages exprimés	Nombre de sièges attribués par application du QE	Reste	Nombre de sièges attribués au titre du plus fort reste	Nombre total de sièges attribués par liste
Pour une ESPE collégiale	6	1	1,5	0	1
Une véritable ambition pour la formation - SNESUP-FSU	3	0	3	1	1
Total	9	1	4,5	1	2

B - Attribution des sièges et proclamation des élus :

	Elu
Pour une ESPE collégiale	M. Loic SZERDAHELYI
Pour une véritable ambition pour la formation	Mme Laurence MAUREL

Fait à Dijon, le 14 février 2019

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Les membres du Comité
Electoral Consultatif,

